

En bref :

- **Revalorisation « inconditionnelle » qui ne concerne que la 1ere moitié de carrière**
- **Revalorisation liée à de nouvelles missions**
- **Indemnité REP et REP + versée à tous les personnels (AED, AESH, assistants sociaux...)**

Déclaration de la FNEC FP-FO :

Monsieur le Ministre,

Vous nous proposez cette réunion d'ouverture de la concertation sur l'attractivité et la revalorisation du métier enseignant dans une situation inédite de chaos, où les personnels de l'Education nationale, comme tous les salariés de ce pays, se trouvent pris à la gorge face à la montée de l'inflation. Avec l'explosion des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, on nous annonce même, au nom de soi-disant économies d'énergie, qu'il ne faudrait plus se chauffer, et renvoyer les personnels et les élèves chez eux comme à l'université de Strasbourg par exemple.

Le Président de la République en appelle aux sacrifices au nom « de notre liberté et de nos valeurs ».

Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 au 2ème trimestre atteignent 44,3 milliards d'euros. Ces chiffres vertigineux sont à mettre en corrélation avec les 10 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (AESH et AED par exemple pour notre ministère).

Pour la FNEC FP-FO, il n'est pas question de renoncer aux revendications sous prétexte de crise économique ou énergétique.

La FNEC FP-FO refuse la feuille de route du président de la République qui a indiqué vouloir généraliser la méthode inaugurée à Marseille. Le modèle marseillais, ce sont des droits et des moyens distribués de façon inégale selon le quartier, selon les décisions politiques locales. C'est la négation de l'école de la République que nous défendons.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon de la future réforme des lycées professionnels qui vise à les transformer en centres d'apprentissage bas de gamme et se félicite de l'appel à la grève le 18 octobre de la quasi-totalité des organisations syndicales dans les Lycées professionnels pour le retrait de la réforme.

Avec sa confédération, la FNEC FP-FO s'oppose à la réforme des retraites que le président de la République voudrait imposer avec report de l'âge de départ à 65 ans, un texte devant être proposé avant la fin de l'hiver pour une entrée en vigueur à l'été 2023...

Concernant le budget 2023 de l'Éducation nationale qui a été présenté, il augmente de 3,7 milliards certes. Mais 1,7 milliard sont déjà consacrés à l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% qui, alors que l'inflation pourrait atteindre les 8%, entérine un effondrement sans précédent du pouvoir d'achat des personnels.

Alors que quelques semaines après la rentrée 2022, les postes et les personnels manquent, les classes sont souvent surchargées, les premiers problèmes de remplacement surgissent, l'enseignement spécialisé est réduit à peau de chagrin..., ce budget prévoit que 2000 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2023 : 1000 dans le premier degré public, 500 dans le second degré public qui se rajoutent aux 7900 postes supprimés depuis 5 ans, et 500 dans l'enseignement privé.

La FNEC FP-FO revendique au contraire les créations de postes nécessaires, le recrutement de personnels statutaires par le biais de concours exceptionnels, dès le niveau licence, ou des listes complémentaires (nous revendiquons le recrutement des 300 restants dans le premier degré) ainsi que la titularisation des personnels contractuels qui le souhaitent. Pourquoi le concours réservé aux contractuels est-il si tardif ? Pour n'est-il pas accessible à tous les personnels ? Sera-t-il accessible pour les enseignants qui ont un niveau licence ?

Aucune création de postes n'est prévue dans les autres corps, alors que l'École manque de tout (personnels administratifs, infirmiers, médecins, assistants sociaux, personnels de direction...).

Vous annoncez la création de 4000 postes d'AESH, mais en refusant de répondre aux revendications un vrai statut et un vrai salaire, l'abandon des PIAL, comment garantirez-vous que ces postes soient pourvus alors que les candidats font déjà défaut sur les postes existants ? Cela nous apparaît comme une annonce à bon compte !

Concernant les salaires justement, objet principal de cette réunion, 935 millions d'euros seraient prévus pour les enseignants : 635 millions d'euros consacrés à la revalorisation inconditionnelle des enseignants mais seuls les enseignants en début de carrière la percevraient. Où sont les promesses du président de la République de 10 % pour tous ?

300 millions d'euros seraient consacrés aux enseignants qui accepteraient de nouvelles tâches... Quelles tâches supplémentaires devraient-elles être réalisées alors que les personnels sont déjà à bout ? La FNEC FP-FO refuse cette logique du « travailler plus pour perdre moins ».

Pour les personnels sociaux et de santé, les personnels administratifs et techniques, les personnels d'inspection et de direction, il est question d'une « revalorisation » de 66 millions d'euros, ce qui est dérisoire au vu du nombre de ces personnels. Et rien pour les AESH et les AED qui vivent toujours sous le seuil de pauvreté !

Ce budget est la confirmation de l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels, ce qui est inacceptable !

Les personnels ne veulent que leur dû : augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

Pour la FNEC FP-FO, toutes ces annonces constituent une déclaration de guerre contre les salariés, contre l'École publique. Il n'est nul besoin de concertations écoles par écoles, établissements par établissements, pour savoir que la coupe est pleine.

Tout comme la confédération ne s'associera pas au Conseil National de la Refondation, la FNEC FP-FO refuse la logique des grandes concertations mélangeant les multiples « acteurs de l'Éducation » qui n'ont pour but que de préparer de nouvelles expérimentations et dérèglementations. La FNEC FP-FO portera ses revendications en toute indépendance et demande leur satisfaction dès maintenant.

Pour la défense des salaires, du Statut, des conditions de travail et nos retraites, la FNEC FP-FO partage l'objectif de sa confédération de préparer « une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. »

Compte-rendu :

Ministère de l'Éducation nationale (MEN) : Le ministre est revenu sur les deux dimensions des « revalorisations » proposées :

- La revalorisation socle ou inconditionnelle (635 millions) qui a pour but de réduire le retard de rémunérations des enseignants par rapport aux autres cadres de catégorie A et définir des modalités de déroulement de carrière. Mais au final, le ministre précise que cela ne concernerait que la première moitié des carrières (jusqu'à 20-25 ans de carrière). Les stagiaires en seraient pas concernés. Pour les autres, on peut mettre à l'étude une amélioration des taux de passage à la hors classe et à la classe exceptionnel (note de FO : donc soumis à l'arbitraire du PPCR).
- L'exercice de nouvelles missions (300 millions). Le ministre indique connaître les réserves de certaines organisations et reconnaît que la charge de travail des enseignants est déjà conséquente. Il s'inscrit dans la lettre du président Macron aux enseignants qui a précisé la nature des missions : remplacement, suivi individualisé, accompagnement, orientation...

De plus, les indemnités REP et REP+ seront désormais versées pour tous les personnels y exerçant : AED, AESH, CPC, IEN, assistants sociaux...

Note de FO : Cette décision répare une injustice de longue date et est le produit des mobilisations des personnels, en particulier AESH, dans laquelle la FNEC FP-FO a pris toute sa part.

Il précise que ces « revalorisations » s'inscrivent dans un cadrage budgétaire contraint mais qu'elles n'ont jamais été aussi conséquentes. Si l'on cumule les décisions du Grenelle, l'augmentation de 3,5 % et les décisions à venir, on arrive aux 10 % en moyenne (!).

Les autres personnels ne sont pas oubliés avec des enveloppes spécifiques.

FO : La FNEC FP-FO demande de préciser si ces « revalorisations » seront indiciaires ou indemnitaires. Nous revendiquons bien évidemment de l'indiciaire. Nous rappelons notre désaccord avec les missions supplémentaires. Les 10 % « en moyenne » ne nous ont pas

convaincus... On est loin du compte pour la grande majorité des collègues. Pour les autres personnels, l'enveloppe est ridiculement faible. La FNEC FP-FO rappelle ses questions concernant les postes.

MEN : Rien n'est encore décidé concernant l'indemnitaire ou l'indiciaire.

Concernant les concours exceptionnels pour les contractuels, il y a des obstacles juridiques insolubles dans le second degré (!).

Pour les contractuels premier degré, il y aura une base d'ancienneté minimale, une épreuve écrite et une épreuve orale. Il sera accessible aux personnels selon les modalités de recrutement des contractuels donc au niveau licence.

Montreuil, le 3 octobre 2022